

# RÈGLEMENT

## de l'Open de Fléchettes du Grand Lyon du 21 au 23 novembre 2025

### RAPPEL DU RÈGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement rappelle les règles fédérales applicables aux compétitions officielles de fléchettes.

Il définit également les formats de jeu, les conditions de participation, les règles de comportement, la tenue vestimentaire, et les modalités de gestion des conflits et sanctions.



### 1. RÈGLES DE JEU

1.1 Le scoreur ne doit en aucun cas indiquer au joueur le score obtenu, le double à viser ou toute autre information relative au jeu.

1.2 Chaque joueur a l'obligation de scorer (tenir le tableau de score) lors des matchs pour lesquels il est désigné. Ce devoir fait partie intégrante de la participation au tournoi. Le refus ou l'oubli de scorer un match sans justification valable pourra entraîner un avertissement. En cas de récidive ou de refus manifeste, le joueur pourra se voir infliger une sanction allant jusqu'à la disqualification du tournoi.

1.3 Avant chaque match, chaque joueur dispose d'un maximum de six (6) fléchettes d'échauffement.

1.4 Tout joueur ne se présentant pas sur la cible dans les trois (3) minutes suivant l'appel sera considéré comme forfait pour la manche au delà du second rappel.

1.5 Ce même délai de trois minutes est applicable entre deux manches, notamment en cas d'interruption due à un problème de matériel. Passé ce délai, le joueur perd la volée.

1.6 Lors du lancer, il est formellement interdit d'empêtrer sur la butée ou de dépasser la ligne au sol délimitant le pas de tir. Un joueur contrevenant reçoit un premier avertissement, puis toute fléchette lancée en infraction est déclarée nulle.

1.7 Si un joueur souhaite effectuer un lancer depuis une position excentrée, il doit garder les deux pieds derrière une ligne imaginaire parallèle à la ligne de tir.

1.8 Un joueur est autorisé à s'approcher de la cible entre deux lancers afin de vérifier la position d'une fléchette, à condition de ne pas perturber le jeu.

1.9 Pendant le lancer, les autres joueurs doivent rester à une distance d'environ 60 centimètres du joueur actif.

1.10 Toute contestation de score doit être formulée avant que les fléchettes ne soient retirées de la cible et avant que le joueur ne procède à son prochain lancer. Au-delà, aucune réclamation ne sera acceptée.

1.11 Le scoreur ne doit en aucun cas indiquer au joueur le score obtenu, le double à viser ou toute autre information relative au jeu.

1.12 Toute aide extérieure, même verbale, est interdite. Toute personne surprise à souffler une indication à un joueur encourt un avertissement, voire l'exclusion du match. Le joueur peut perdre son tour de jeu.

1.13 En cas de matériel non conforme ou dangereux, le joueur devra impérativement le remplacer avant de pouvoir poursuivre le match.

1.14 Un comportement respectueux est attendu à tout moment envers les adversaires, scoreurs, organisateurs, et toutes les personnes présentes sur le site.

1.15 Toute personne en état d'ébriété avancée sera immédiatement exclue de la compétition.

1.16 Le non-respect de l'une des règles du tournoi peut entraîner la disqualification du joueur concerné.

1.17 Une décision de disqualification est exécutoire immédiatement, même en cours de match. Le joueur ou l'équipe sera informé sans délai.

1.18 Tout joueur quittant la compétition sans motif valable (maladie, blessure...) perd le droit de percevoir toute récompense.

1.19 Les joueurs doivent être présents à l'heure indiquée sur le tableau. Un dépassement de trois minutes peut entraîner un forfait. Voir point 1.4.

1.20 En cas de litige ou de comportement inapproprié, le match sera interrompu jusqu'à l'intervention de l'organisation. Toute réclamation tardive est irrecevable.

1.21 Si l'équipement d'un joueur est endommagé ou perdu, un délai de trois minutes est accordé pour effectuer les réparations.

1.22 Un joueur peut exceptionnellement quitter l'aire de jeu, pour un motif impérieux, avec l'autorisation de l'arbitre, pour une durée maximale de cinq minutes.

1.23 Tout comportement antisportif (retard volontaire, provocation, triche, intimidation, perte volontaire) sera sanctionné par une disqualification. Une procédure d'appel est prévue si contestation.

1.24 Pour garantir le bon déroulement des matchs, il est formellement interdit de crier, hurler, ou d'utiliser un dispositif sonore pouvant perturber les joueurs. Toute infraction pourra être sanctionnée d'un avertissement, voire d'une exclusion temporaire ou définitive.

## **2. TENUE VESTIMENTAIRE ET MATÉRIEL**

2.1 Une tenue correcte est exigée. Les licenciés sportifs doivent porter un pantalon sombre, un maillot de club et des chaussures fermées.

2.2 Les vêtements suivants sont interdits : shorts, jupes courtes, bermudas, pantacourts, jeans

ou tout vêtement en denim ou en velours côtelé.

2.3 Les chaussures ouvertes ou à talons sont interdites pour des raisons de sécurité.

2.4 Chaque joueur doit utiliser ses propres fléchettes. Celles-ci doivent peser entre 14g et 50g et ne pas dépasser 30 cm de long. Toute infraction entraîne une disqualification.

2.5 Les tenues représentant une autre discipline sportive (ex. : maillot de football, basket) sont interdites.

2.6 Le port de tout couvre-chef (chapeau, casquette, capuche ou tout autre couvre-chef) est interdit pendant le match, sauf raison médicale. De même, l'usage d'écouteurs, de casques ou de tout appareil d'écoute est interdit durant les phases de jeu.

2.7 L'organisateur se réserve le droit de refuser toute tenue non conforme. Le joueur devra alors se changer avant de participer au tournoi.

2.8 Le refus de se conformer aux exigences en matière de tenue peut entraîner un forfait immédiat.

## **3. ZONES DE JEU, ESPACES FUMEURS ET RESTAURATION**

3.1 La salle de jeu est entièrement non-fumeur. La consommation d'alcool est interdite sur les zones de jeu. Le non-respect entraîne une disqualification immédiate et un signalement aux instances compétentes.

3.2 Les joueurs doivent respecter les zones de restauration et les espaces fumeurs. Il est interdit de fumer, manger ou boire de l'alcool sur les zones de jeu. Seule l'eau est autorisée sur les aires de jeu. En cas d'infraction, le joueur pourra être exclu et ses résultats annulés.

## **4. LUTTE ANTI-DOPAGE**

4.1 Tout participant s'engage à respecter les règles anti-dopage en vigueur. Les drogues illicites sont strictement inter-

dites. Le refus de se soumettre à un contrôle ou un test positif entraîneront des sanctions disciplinaires voir une exclusion immédiate.

## **S. EXCLUSION ET ADAPTATION DU RÈGLEMENT**

5.1 L'organisateur peut exclure tout joueur ou membre d'un club ne respectant pas le présent règlement ou celui de la Fédération Française de Fléchettes.

5.2 L'organisateur se réserve le droit de modifier, compléter ou ajuster le règlement à tout moment, sans justification, pour le bon déroulement de l'événement.

## **6. VOL ET SÉCURITÉ DES EFFETS PERSONNELS**

6.1 Tout acte de vol, tentative de vol ou détournement volontaire d'équipement, d'objets personnels ou de matériel appartenant à un autre joueur, à l'organisation ou à toute personne présente sur le lieu de la compétition fera l'objet d'une exclusion immédiate du tournoi.

6.2 En cas de flagrant délit, les organisateurs se réservent le droit d'alerter les autorités compétentes. Le joueur concerné pourra également être signalé à sa ligue ainsi qu'à la Fédération Française de Fléchettes.

6.3 L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels. Il est donc fortement recommandé aux participants et spectateurs de ne pas laisser leurs affaires sans surveillance.

## **7. COMPORTEMENT DÉLOYAL ET ATTEINTE À L'IMAGE DE L'ÉVÉNEMENT**

7.1 Toute personne (joueur, accompagnateur, spectateur ou membre d'une organisation) qui, par ses propos, ses actes ou son attitude, nuit volontairement ou publiquement à l'image de la discipline des fléchettes, à la réputation du tournoi, à son bon

déroulement ou à l'intégrité de ses représentants (arbitres, bénévoles, organisateurs), fera l'objet d'une exclusion immédiate de la compétition, sans préavis.

7.2 Cette exclusion pourra être accompagnée d'un signalement auprès des instances fédérales compétentes, voire d'un dépôt de plainte en cas d'atteinte grave.

7.3 Aucun remboursement, recours ou compensation ne pourra être exigé suite à cette décision, qui est souveraine et définitive pour préserver la sérénité et la bonne tenue de l'événement.

## 8. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

8.1 Toute personne inscrite en tant que joueur au tournoi, ou présente sur les lieux de la compétition en tant que spectateur, accompagnateur ou membre d'une organisation, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement dans son intégralité et en accepte sans réserve toutes les clauses et conditions.

8.2 Le non-respect de l'une quelconque des dispositions énoncées pourra entraîner, selon la gravité, un avertissement, une exclusion immédiate ou des poursuites ultérieures par les instances compétentes.

## 9. DROITS À L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Propriété de l'événement et des supports : Grafikapart, détient l'entièvre propriété de l'événement, y compris tous les éléments qui y sont associés, tels que les supports audiovisuels, les photos, vidéos, enregistrements et documents réalisés dans le cadre du tournoi.

9.2 Autorisation d'utilisation des images : en participant à l'événement, chaque joueur, spectateur ou toute autre personne présente autorise expressément l'organisateur à utiliser, reproduire, publier et diffuser son image, sa voix, ainsi que tout contenu le représentant, sur tous supports (print, digital, ré-

seaux sociaux, presse, publicité, etc.), sans limitation de durée ni de territoire, et sans contrepartie financière.

9.3 Protection de l'image de l'événement : toute reproduction, diffusion, modification, ou utilisation commerciale des images, vidéos, logos, noms ou tout autre élément lié au tournoi est strictement interdite à des fins commerciales sans accord préalable écrit du propriétaire, Grafikapart.

9.4 Responsabilité : l'organisateur ou ses représentants, ne sauraient être tenus responsables d'une mauvaise utilisation des images ou contenus par des tiers, en dehors de son contrôle.

9.5 Droit de retrait : toute personne souhaitant exercer un droit de retrait concernant l'utilisation de son image doit en faire la demande écrite à l'organisateur avant, pendant ou dans un délai raisonnable après l'événement. L'organisateur étudiera chaque demande avec attention et prendra les mesures possibles.

## 10. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

10.1 Chaque participant reconnaît qu'il prend part au tournoi sous sa propre responsabilité et dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident, blessure, ou dommage corporel subi lors de l'événement.

10.2 Il est conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique sportive et à la participation à des compétitions.

10.3 L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages causés aux tiers par un participant pendant l'événement.

## 11. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

11.1 Les données personnelles collectées lors de l'inscription seront utilisées exclusivement pour la gestion du tournoi, la communication avec les parti-

cipants et l'envoi d'informations relatives à l'événement.

11.2 Conformément à la réglementation RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition au traitement de leurs données, qu'ils peuvent exercer en contactant l'organisateur.

## 12. RÈGLES SANITAIRES

12.1 Le tournoi se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la date de l'événement (notamment en matière de gestes barrières, port du masque, distanciation, etc.).

12.2 Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant concerné.

## 13. FORCE MAJEURE

13.1 En cas de circonstances exceptionnelles, imprévisibles et indépendantes de la volonté de l'organisateur (catastrophes naturelles, pandémie, arrêté préfectoral, etc.), l'organisateur se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier le déroulement du tournoi et sa date, sans que cela ouvre droit à indemnisation.



### LE LYON DARTS ACADEMY

128 boulevard de la Croix-Rousse  
69001 LYON

TÉL. : 04 78 69 39 85

E-mail : lda.lyondartsacademy@gmail.com

